

COURSE des REMPARTS

REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Langres Athletic Club Sud Haut Marnais, club affilié à la FFA sous le n° 052011, sous la responsabilité de Me Varney Sari, en charge du dossier, organise le samedi 16 septembre 2023 une course sur route appelée « Course des Remparts ».

L'épreuve est soumise à la réglementation de la FFA et du Comité Départemental de Haute-Marne des Courses Hors Stade.

ARTICLE 2 : PARCOURS

Le parcours non mesuré officiellement est entièrement situé dans le périmètre de la ville de Langres, le long intérieur des remparts. Il empruntera, dans un cadre agréable, successivement la rue du Général Leclerc, rue des Abbés Couturier, rue de la Marne, place de la Crémaillère, la promenade Jules Hervé, la rue Marceau, la promenade Marius Véchambre, la rue Vauban, le boulevard de Lattre de Tassigny, la rue Diderot, la rue du Général Leclerc.

Le départ et l'arrivée seront situés devant la cathédrale.

Le sens de la course se fera selon le fléchage du plan détaillé joint en annexe.

Le poste de secours fixe sera une équipe de secouriste qui parcourra le circuit lors des courses. Une relation talkie et tél mobile permettra de joindre les secouristes en cas de nécessité.

Il y aura un ravitaillement sur le parcours et à la fin de la course.

Chaque intersection ou accès aux remparts est sécurisé par un ou plusieurs signaleurs et des barrières. Un arrêté de circulation, joint en annexe, stipule que les points stratégiques seront renforcés par la police municipale de la CCEL. Des cônes souples, des barrières et de la rubalise matérialiseront la partie de la chaussée empruntée par les concurrents et les dirigeront au fur et à mesure du circuit.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Tout athlète majeur non licencié à la FFA (attention la licence triathlon n'est plus acceptée) devra posséder un certificat médical de non contre-indication de la course à pied ou du sport en compétition datant de moins d'un an. Les mineurs devront présenter un certificat médical ou un questionnaire relatif à l'état de santé et une attestation parentale les autorisant à participer.

ARTICLE 4 : ASSURANCES

Les organisateurs, **les personnes prêtant leur concours à l'organisation et les participants** sont couverts par un contrat responsabilité civile souscrit auprès de la FFA. Les licenciés FFA et des fédérations sportives bénéficient des assurances attachées à leur licence. Les non licenciés FFA sont couverts par une extension de garantie individuelle accident souscrite par le Langres Athletic Club Sud Haut Marnais.

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être individuelles.

Pour les licenciés FFA majeur ou mineurs : à fournir obligatoirement le n° de la licence et le club.

Pour les non licenciés majeurs : le certificat médical daté de moins 1 an, de non contre-indication à la course en pied ou du sport en compétition.

Pour les non-licenciés mineurs : le certificat médical daté de moins de 1 an ou le questionnaire relatif à l'état de santé et l'autorisation parentale sont obligatoires.

Les inscriptions pour le 9 000 m se feront via le site **ledossard.com**.

Inscription sur place pour les autres courses mais aussi possible pour le 9 000 m.

Il n'y a pas besoin de certificat médical pour la course famille et enfants (920m)

ARTICLE 6 : DROITS D'ENGAGEMENT

- 11 € (inscription en ligne sur **ledossard.com**) pour les 9000m, né(e) en 2008 et avant, inscription sur place au tarif de 16 €.
- 2 € pour les 920 m (sur place) reversés à l'association « Petit cœur de beurre »
- 5 € pour les 3 000m (sur place). Pour les familles 2 € / personne, reversés à l'association « Petit cœur de beurre »

ARTICLE 7 : HORAIRES et DISTANCES

- 1- 17h30 : 920 m Ecole Athlé (2013 à 2017)
- 2- 18h00 : 3 000 m course famille + BEM/BEF/MIF/MIM/ (né(e)s entre 2009 et 2012)
- 3- 18h45 : 9 000 m course principale femmes et hommes (né(e)s en 2008 et avant)

ARTICLE 9 : REMISE DES PRIX

Récompenses des 9km : les 5 premiers et 5 premières au scratch et premier et première de chaque catégorie d'âge suivante :

- 15 - 19 ans (2008 – 2004)
- 20 - 29 ans (2003 – 1994)
- 30 - 39 ans (1993 – 1984)
- 40 - 49 ans (1983 – 1974)
- 50 - 59 ans (1973 – 1964)
- 60 et + (1963 et avant)

Récompenses des 3 km : Les 3 premiers et 3 premières au scratch.

Récompense course enfants : bonbons distribués à tous les participants à la fin de la course.

ARTICLE 10 :

Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

ARTICLE 11 :

La participation à la course des remparts implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE12 : Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous l'indiquer par écrit en précisant ses noms, prénom et adresse.